



## HARCELEMENT par courrier FINAREF sur un plan de surendettement

Par **DANYSARRA**, le **23/11/2012** à **15:24**

J'ai un plan de surendettement accepté depuis avril 2009. Celui-ci est ponctuellement réglé depuis cette date. Or la société FINAREF m'a harcelée une première fois par huissier prétextant que je ne payais pas; j'ai réussi en faisant copies de tous mes relevés bancaires à prouver que mon plan était bien à jour, l'huissier a donc laissé tombé au bout de plusieurs mois. J'ai continué à verser ma mensualité, et surprise 1 an après et ceci depuis maintenant 2 mois je suis harcelée de courriers et de coups de téléphone me disant qu'on "accepte de me faire un échéancier, que je dois absolument respecter, à compter du 20 novembre 2012" !!! 2 lettres recommandées avec AR n'y ont rien fait, impossible de savoir où est mon dossier, c'est du délire, on me raccroche au nez, ou je n'ai pas le temps de m'exprimer que c'est "Mme.... parlez-moi sur un autre ton, on me passe de service en service, mon dossier est nulle part, INCROYABLE !

Après avoir enfin eu une personne "qui me répondait, mais mon dossier n'était pas dans son service, VERIDIQUE, celle-ci me déclare que mon dossier de surendettement n'est plus valable depuis 2010 et que l'on m'accorde à nouveau la possibilité de payer par mensualité, CEPENDANT ON ME RECLAME LA TOTALITE DE LA SOMME !

Faisant savoir à cette charmante personne que seul le JEX pouvait décider d'annuler un plan de surendettement (lorsqu'il n'est pas respecté) CE QUI N'EST PAS LE CAS PUISQUE TOUS LES CHEQUES SONT ENCAISSES MENSUELLEMENT, celle-ci me répond sans se démonter : mais si, mais si nous avons le droit et UN PLAN SOI-DISANT CASSE DEPUIS 2010, c'est fin 2012 que l'on vous relance, c'est DU GRAND N'IMPORTE QUOI; ARNAQUE, HARCELEMENT, MENSONGE, ABUS DE POUVOIR.... ces gens sont de véritables escrocs[smile4]

Par **edith1034**, le **23/11/2012** à **16:08**

Si vous discuter avec FINAREF c'est que vous avez du temps à perdre vous avez bien de la chance

SAISISSEZ LE TRIBUNAL D'INSTANCE avec vos lettres et demandez un préjudice moral

pour tout savoir sur le tribunal d'instance

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>

ensuite vous pourrez leur envoyer l'huissier pour les saisir

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **19:02**

Bonjour

Vous pouvez communiqué le n° de siret de FINAREF qui est obligatoirement indiqué sur le courrier que vous avez reçu?